

24 jan 2003 -16:00

Appartient à compte rendu du Conseil des Ministres du 24/01/2003

Budget des spécialités pharmaceutiques

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires sociales et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le budget global des moyens financiers, pour 2003, pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé.

Sur proposition de M. Frank Vandenbroucke, Ministre des Affaires sociales et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant le budget global des moyens financiers, pour 2003, pour les prestations en matière de spécialités pharmaceutiques dans le cadre de l'assurance obligatoire soins de santé.

Le projet fixe ce budget à 2.541,745 millions d'euros. Il a été tenu compte, dans l'élaboration de ce budget, d'un montant total de 108,18 millions d'euros de mesures d'économie pour 2003.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe